



COMMUNE DE RIVEDOUX-PLAGE
(Charente-Maritime)

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER
DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 1 DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU)**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 123-13 et R 123-20-2,

Conformément au décret n° 2009-722 du 18 juin 2009 d'application de la loi n° 2009-179 du 17 février 2009 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés,

Par arrêté n° REGL/2011/001 du 20 janvier 2011,

Monsieur le Maire de RIVEDOUX-PLAGE informe qu'une mise à disposition du public sur le projet de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vue de rectifier une erreur matérielle sera ouverte du **jeudi 3 février 2011** jusqu'au **lundi 7 mars 2011 inclus**.

Par la présente modification simplifiée, le règlement du POS-PLU, approuvé le 22 octobre 2010, est modifié en reprenant les modifications établies et approuvées dans le cadre de la révision simplifiée n° 1 approuvée le 22 décembre 2009 à savoir :

- modification des dispositions générales (liste des zones et secteurs)
- modification du chapitre zone UX
- suppression du chapitre de la zone 1NA

Le dossier de la Modification simplifiée N° 1 du PLU et l'exposé de ses motifs (consultables sur le site Internet Officiel de la Commune) seront mis à disposition du public comme suit :

A la MAIRIE de RIVEDOUX-PLAGE – 40, avenue du sénateur Gustave Perreau – 17940 RIVEDOUX-PLAGE du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

Un registre permettant au public de consigner ses observations sera ouvert en Mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

*Le Maire,
Patrice RAFFARIN*